

Argentan

Elle avait menacé de mort la directrice d'une école

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | mercredi 24 janvier 2018

293 mots

Le 22 juin 2016, la directrice d'une école primaire d'Argentan porte plainte. Elle a reçu une mère d'élève qui se plaint du poids du sac de son fils lors d'une sortie scolaire.

Les parents sont séparés. C'est le père qui avait préparé le sac et mis deux grandes bouteilles de soda. Le ton monte et la directrice invite la mère à quitter l'école. La femme quitte le bureau, mais très en colère, injurie la directrice qui s'est enfermée dans son bureau. La mère la menace de mort, tout en mimant un geste d'égorgeement.

Deux témoins confirment la plainte de la directrice. Traumatisée, cette dernière a eu trois jours d'arrêt et a depuis changé d'école et de département. Entendue, la mère d'élève conteste les faits et déclare que c'est la directrice qui s'est montrée agressive. « **Je ne l'ai pas menacée de mort.** »

Elle ajoute qu'elle n'a jamais eu aucun problème avec le personnel enseignant. Des faits choquants pour le ministère public. « **La prévenue, aujourd'hui, choisit de nier les faits. C'est son droit. Mais je requiers à son encontre quatre mois de prison avec sursis.** » L'avocat de la prévenue précise que ce n'est pas dans les habitudes de sa cliente d'être agressive. « **Il y a un doute dans le dossier et je plaide la relaxe.** »

La prévenue de 42 ans est condamnée à trois mois de prison avec sursis. Elle doit verser 300 € à la victime pour le préjudice moral.